



Nombre de Conseillers
en exercice : 22

Présents : 14

Votants : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt cinq

Le : 8 octobre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 03/10/2025

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT –
MICHEL BAUVY – FREDERIC DUJARDIN – ~~JEAN PIERRE ANTONIOLI~~ – NATHALIE
ANZELIN – BENOIT AURICES – GILLES BALDAN – JEREMY BANOS – MAGALI
CAMINADE – ~~DOMINIQUE DECUPPER~~ – ~~VALERIE DELBOS GREGOIRE~~ – ~~LOÏC~~
~~HERVOCHE~~ – ORLANE LIRIA – MARINE MAZZACATO – MICHELE MICHALSKI –
AUDREY MORET – ~~PAOLA NERIA~~ – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG
– ~~GHISLAINE VICO~~

ABSENTS : M. ANTONIOLI – M. DECUPPER - MME DELBOS GREGOIRE - M.
HERVOCHE – MME NERIA – MME VICO

PROCURATIONS :

M. BALDAN AYANT DONNE POUVOIR A M. BAUVY

MME LIRIA AYANT DONNE POUVOIR A MM. DE SERMET

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

OBJET

PIG Subvention

Madame Thépaut rappelle que le Conseil Municipal s'étant prononcé, le 30 juin 2025, en faveur de la participation de la commune au Programme d'Intérêt Général de l'Agenais visant à l'adaptabilité des logements au handicap et/ou à la vieillesse, nommé « Autonomie », de propriétaires occupants de conditions modestes et très modestes, en complément des aides versées par l'ANAH et divers partenaires dont l'Agglomération d'Agen à parité avec la commune.

Un dossier est présenté à l'engagement. Il s'agit de celui de Madame VEGA Marie Laure, domiciliée 99 route de Dangosse à Colayrac-Saint Cirq, pour des travaux en faveur de l'autonomie de la personne.

AR Prefecture

047-214700692-20251008-D2025100806-DE
Reçu le 13/10/2025

La fiche récapitulative transmise par l'ANAH fait état d'un montant de travaux TTC de 11 373 euros, avec pour travaux subventionnables une somme de 10 780 € HT, avec des subventions publiques couvrant 70 % de cette somme pour la prise en charge par l'ANAH, soit 7 546 €. L'état des montants de la ville et de l'Agglomération d'Agen est le suivant : 1 000€ pour l'Agglomération d'Agen et 1 000€ pour la commune de Colayrac-Saint Cirq.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que:

- le versement d'une subvention de 1 000 euros, à parité avec l'Agglomération d'Agen, pour les travaux en faveur de l'autonomie de la personne, dans le logement de Madame Marie Laure VEGA, sis 99 route de Dangosse à Colayrac-Saint Cirq,
- les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont prévus au budget 2025.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 08 octobre 2025
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance
Jérémy BANOS

